

Présents : Mme Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON, Jonathan LANCELOT et Christian PIETAIN

Secrétaire de séance : M. Bruno HEMERY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 22/09/2017.

Délibère favorablement...

- Suite au compte rendu, par Grégoire DELABRE, de la commission d'audition, pour retenir Atelier URBA en tant que bureau d'étude pour l'abrogation de la carte communale et l'élaboration d'un PLU. La commission relève que les deux bureaux ayant répondu à l'offre ont rendu un dossier sérieux et ont attesté des compétences solides. Mais Atelier URBA a consenti un effort significatif pour adapter sa méthode aux caractéristiques du territoire et annonce, à 36 052 € (31 985 € pour la tranche ferme et 4 095 € pour la tranche optionnelle), un tarif inférieur de 6 000€ à celui de G2C ;
- Pour l'attribution de 276,28 € d'indemnités à l'agent comptable pour l'exercice 2016.

Décide

- De ne pas mettre en priorité les travaux de voirie dans le chemin de Vitrolette, dans l'attente de financements ;
- D'organiser, après les vacances de la Toussaint, une réception pour les nouveaux habitants dans la commune ;
- De mettre en place une commission de travail sur le cimetière, pour en améliorer l'administration, faire le point sur le terme de certaines concessions et relancer le projet de columbarium ;
- De réunir les garants pour faire le point sur l'affouage et propose, sous réserve de leur avis, une prolongation d'un an.

Est informé...

- De l'attribution par la commission sociale d'une aide d'urgence à un habitant en ayant fait demande, pour une somme de 745 € ;
- De la tenue d'une réunion de l'association des anciens maires des Hautes Alpes au cours de laquelle le maire de la commune nouvelle de Garde Colombe (anciennement Lagrand, Eyguians et St Genis) a rendu compte de l'intérêt de cette fusion pour les trois anciennes communes concernées. Il a notamment souligné le gain financier considérable, la mutualisation des ressources, l'amélioration des services rendus à la population et la capacité nouvelle de conduire des projets ;

- De la copie reçue en mairie d'un courrier de mise en demeure d'un habitant à son voisin pour qu'il élague les arbres plantés en mitoyenneté, conformément à la réglementation. Le maire rappelle à ce propos l'importance des opérations de débroussaillage et le danger que constituent, en zones urbanisées, les haies de résineux non entretenues.

Demande...

- A Bruno HEMERY de voir quels travaux d'urgence sont requis dans le chemin communal à proximité du centre équestre (les travaux de reprise de voirie prévus seront engagés ultérieurement dans le cadre du programme départemental) ;
- A Agnès PISSY de rédiger un article pour Barci Info afin de préciser aux habitants pour quels motifs et dans quelles conditions ils peuvent saisir la commission sociale ;
- Au maire de finaliser la convention de déneigement avec Grégoire DELABRE, en référence à la décision antérieure ;
- Au maire d'organiser une rencontre ouverte aux habitants du plateau avec le maire de Garde Colombe, afin qu'il puisse rendre compte du bénéfice de la création d'une commune nouvelle.

Rappel : prochain conseil municipal le 17/11/2017

La secrétaire de séance

Le Maire

Bruno HEMERY

JP TILLY